J. A. MARTIGNY, mercredi 30 novembre 1966 — N° 138

106e année

Rédaction et administration
1920 Martigny - ✆ (026) 2 20 31
Abonnement : Suisse 24 fr.
Etranger 32 fr. - C.C.P. 19 - 58
Publicité : Publicitas S.A. - Sion
Av. du Midi 8 - ✆ (027) 2 44 22
Agence Martigny ✆ (026) 2 10 48
Agence Brigue ✆ (028) 3 12 83
Succ. en Suisse et à l'étranger
TARIF annonce 16,5 ct. le mm.
réclame 50 ct. le mm.
avis mort. 45 ct. le mm.

le Confédéré

ORGANE DU PARTI RADICAL-DÉMOCRATIQUE VALAISAN

paraissant les lundi, mercredi, vendredi

Vêtements
Monsieur
Place Centrale
Martigny

APRÈS LA DÉMISSION DE M. CHAUDET

COURAGE et DROITURE

« J'étais prêt, pour ma part, à poursuivre ma tâche. J'entendais le faire sans être soumis à des restrictions telles que la renonciation à la vice-présidence du Conseil fédéral qui, selon le jeu normal de nos institutions, devait m'être à nouveau dévolue. Placé à cet égard dans une situation que je ne pouvais accepter, j'en ai tiré les conséquences en décidant de me retirer. »

Ces phrases, M. le conseiller fédéral Paul Chaudet les a prononcées à la radio et à la télévision, lundi. Le matin de ce même jour, il avait remis sa démission au Conseil fédéral. Ce fut un coup de tonnerre qui secoua d'importance le Palais gouvernemental. On n'en était pas remis le soir encore, lorsque les Chambres procédèrent à l'élection des nouveaux présidents du Conseil national et du Conseil des Etats. Personne n'arborait, sous la Coupole, cet air de fête habituellement de circonstance. Même les fleurs qui, pour un instant, égaient l'austère bureau présidentiel, ne parvenaient à atténuer la lourdeur de l'ambiance.

* * *

Pourquoi cette surprise ? Pourquoi cette douloureuse stupeur alors qu'il y a peu M. Chaudet était tourné en ridicule, caricaturé, calomnié même dans tous les bistrots du pays ?

La réponse à cette question, on la trouve dans les déclarations de M. Chaudet que nous citons en tête de cet article. On la retrouve également dans le remarquable éloge de son collègue démissionnaire que M. Roger Bonvin a fait à la télévision en mettant en exergue le courage et la droiture de M. Chaudet. Appelé à son tour devant le micro, M. le colonel divisionnaire Hirschy a relevé les mêmes qualité de base du caractère de M. Chaudet : la fermeté et le courage.

Parce que des conditions ont été mises à la poursuite de sa tâche, M. Chaudet, homme droit, homme courageux, homme libre aussi, a eu la réaction que l'on attendait. Il ne fuit pas. La fuite aurait été de demeurer, prisonnier des conditions posées. Comme elle aurait été de se retirer quand le parti socialiste demandait son départ, alors même que ce parti est devenu étrangement militariste en raison des intérêts que les syndicats ont à ce que les commandes militaires se fassent toujours plus grandes...

Ce n'est donc ni à la peur d'une « petite » élection à la vice-présidence du Conseil fédéral ni à celle des responsabilités, qu'il a su assumer avec un cran admirable pour rétablir la confiance, au point de se faire applaudir chaleureusement par les Chambres lorsqu'il présenta les grandes lignes de la défense nationale moderne, que cède M. Chaudet. Personne n'a le droit de penser celà. M. Chaudet n'obéit pas à la crainte mais aux conclusions de la situation qui lui est faite. Il reste fidèle à cette ligne de conduite de droiture et de courage de laquelle, dans les bons comme dans les pires moments, il n'a jamais dévié.

* * *

Ce serait donc pour lever une « hypothèque » que des conditions auraient été posées au conseiller fédéral démissionnaire. Laquelle ?

La confiance qu'il a su rétablir, l'accord qu'il a obtenu des Chambres sur les grandes lignes d'une conception moderne de la défense nationale, l'estime qu'il s'est acquise en faisant front alors que l'on faisait supporter au seul chef du Département militaire les aléas de ce que M. Bonvin attribuait lundi à « la nature même des choses », sont autant de faits prouvant que cette « hypothèque » n'existe pas. Ou du moins, qu'il faut la rechercher dans la confusion régnant lorsque l'on parle de l'armée.

De deux choses, l'une : ou bien nous voulons une défense nationale et elle doit être efficace, ou bien nous n'en voulons pas du tout. Le peuple suisse s'est prononcé sans équivoque à ce sujet. Il est par conséquent dans la logique des choses d'accepter les lourdes charges que comporte cette décision.

La situation est identique pour tous les postes du budget fédéral. Nous avons voulu des autoroutes et, par le fait même, accordé à l'autorité fédérale les moyens de les réaliser. En raisonnant comme on le fait pour le Département militaire, pourquoi ne pas considérer comme une « affaire » l'énorme renchérissement intervenu depuis la décision populaire et parler d'une « hypothèque » grevant le chef du département compétent ?

Autre chose est de savoir si de réelles économies ne peuvent être réalisées sans pour autant gêner la recherche du but poursuivi. A ce propos, n'est-ce pas au Parlement qu'incombe la mission de contrôler la gestion ? Nous croyons savoir que des commissions spéciales sont désignées à cet effet. A défaut d'un rapport de celles-ci sur les gaspillages de l'armée, va-t-on sans autre les accuser de n'avoir pas fait leur travail ou, une fois de plus, accuser le chef du Département ?

Victime des coups auxquels s'exposent tous ceux qui sont placés, par une démocratie aux rouages nécessairement lents et compliqués, à des tâches continuellement modifiées par la vitesse de la technique ; victime de la confusion, voire de l'illogisme que l'on décèle chaque fois que l'on parle des problèmes de la défense nationale ; victime des malentendus et, en définitive, de l'injustice, M. Chaudet s'en va en homme libre, non en fuyard.

Qu'il en soit remercié et qu'il sache que l'on gardera de son passage au Conseil fédéral le souvenir d'un homme d'Etat capable et courageux, n'agissant qu'en conformité des lourdes responsabilités qu'il a acceptées librement et qu'il a librement assumées.

Gérald Rudaz

Courts métrages

ON A EU CHAUD

● *Hier soir, notre rédacteur adjoint assistait à un concert de jazz donné au Casino de Sierre. Alors qu'il entrait dans la salle, il sursauta en entendant annoncer : « A la clarinette - Gérald Rudaz et au trombone, son frère, Michel Rudaz » ! Il fallut quelques minutes à notre envoyé spécial pour comprendre que le «Raidenchef» du Confédéré n'avait pas abandonné la nouvelle politique pour la Nouvelle Orléans, ni son frère la clé de contact pour la clé de fa, car il s'agissait, en fait, de deux frères sierrois n'ayant rien de commun avec les deux frères sédunois.*

RIEN NE VAUT LA DOLE A NOUS !

● *Un scandale des vins français vient d'éclater à Londres, et comme il se doit dans un scandale, les plus grands noms vineux français y sont mêlés. C'est ainsi qu'un député travailliste de la vieille Albion a interpellé le ministre du commerce, M. Douglas Jay, à la suite d'une enquête publiée par notre confrère le «Sunday Times». Selon ce confrère, les « Beaujolais », « Nuits St. Georges », « Châteauneuf du Pape » et autres « Moulins à Vents », portant la mention « Produits de France », ne sont que des mélanges comprenant 60% de vin marocain et 40% de Rioja espagnol. Celui qui a prétendu que le vignoble français s'étendait d'Algérie en Hongrie en passant par le Portugal et l'Espagne n'avait pas tort. Encore heureux que notre Dôle soit bien à nous.*

FRIBOURG

Campagne électorale ou relations publiques ?...

La campagne en vue des élections au Grand Conseil et au Conseil d'Etat fribourgeois de décembre prochain prend des allures de « relations publiques ». Tour à tour, les partis en lice, dans des conférences de presse, présentent leurs programmes respectifs et leurs candidats. Ainsi du parti conservateur chrétien-social du parti radical et du parti socialiste. On notera que les uns et les autres mettent l'accent sur les problèmes économiques, sur la nécessité de poursuivre cette industrialisation qui permet de développer les diverses régions du canton, d'arrêter l'exode de la main-d'œuvre et d'accroître la masse fiscale, augmentant ainsi les ressources de l'Etat. Par ailleurs, autre point essentiel de ces programmes : les problèmes intéressant la jeunesse et sa formation, partant l'avenir de cette jeunesse. On aura l'occasion de revenir sur ces programmes, au demeurant présentés avec une simplicité, une mesure qui font plaisir.

Vous m'en direz tant !

Parce que nous avons l'habitude de décomposer le temps en siècles, en années, en mois, en semaines, en minutes, en secondes, et dès que nous chaussons des lattes en fractions de secondes, nous pensons que son déroulement ne varie pas.

Il faut perdre cette illusion.

M. Leprince-Ringuet, un savant qui vient d'entrer à l'Académie française a fait des révélations, dans son discours de réception, bien propres à bouleverser des notions établies : « Le temps, a-t-il dit, s'écoule autrement qu'autrefois ».

Il s'écoule, en réalité, beaucoup plus vite et le seul fait que la science ait réalisé plus de progrès en quelques années que durant toute l'histoire de l'humanité met journellement l'accent sur ce changement de rythme.

Cette évolution n'apparaît pas encore dans la plupart des professions où l'homme, une fois au courant de son métier peut l'exercer jusqu'au seuil de la vieillesse, mais elle devient spectaculaire dans le domaine de la recherche scientifique.

Ecoutez M. Leprince-Ringuet :

« Une génération chasse réellement l'autre et l'évolution va même plus vite que la nature : chaque mutation scientifique ou technique va créer une nouvelle génération qui se trouve parfaitement à l'aise dans le monde ainsi transformé et repousse la précédente. »

Or, jusqu'à présent, on fixait à une vingtaine d'années le temps qui séparait deux générations.

Maintenant, pour les savants voués à la recherche, il est de sept à huit ans seulement.

« En physique, en biologie, en électronique, il suffit de ce laps de temps — nous citons toujours le nouvel académicien — pour qu'une nouvelle génération se lève.

J'ai vu les plus grands physiciens qui participaient, il y a dix ans, en maîtres incontestés à toutes les disciplines internationales, assis aujourd'hui humblement, comme des écoliers sérieux, sur les bancs des congrès récents, prenant des notes, essayant de comprendre les nouveaux formalismes et y parvenant difficilement. »

Les maîtres, remarquerons-nous, à l'école des disciples !

On assiste donc à ce double phénomène :

D'une part, une prolongation de la vie humaine, d'autre part, une éviction plus rapide de l'homme dans ses activités professionnelles.

Ce qui est frappant dans le domaine de la recherche scientifique où le savoir humain est en perpétuel devenir commence à se manifester dans d'autres domaines, et notamment dans celui de la politique.

L'administration a pris de telles proportions, avec son parc de machines électroniques, qu'elle a besoin de « servants » comme une monstrueuse réalisation technique, et à tous les échelons, Conseil fédéral, Etat, commune, un chef de département, quelle que soit sa formation, doit s'entourer de spécialistes pour se prononcer en connaissance de cause.

On assiste à un éparpillement des responsabilités dans le domaine scientifique où ce n'est plus un savant qui donne le ton, mais une équipe.

Il en ira ainsi, j'en suis sûr, dans le secteur politique, comme dans celui du commerce et de l'industrie.

Le chef, comme le savant, ne pouvant être omniscient, il devra de plus en plus s'appuyer sur des collaborateurs pour accomplir sa tâche, ou alors il sentira plus douloureusement le poids de sa solitude.

A. M.

Double présidence radicale aux Chambres fédérales

M. Schaller au Conseil national M. Rohner au Conseil des Etats

La session d'hiver des Chambres fédérales s'est ouverte lundi soir sous la présidence de M. Pierre Graber (soc., Vaud) qui a d'abord rendu hommage à la mémoire de deux anciens présidents du Conseil national : M. Albert Piccot, de Genève, qui a siégé 14 ans à la Chambre basse avant de passer au Conseil des Etats, et M. Paul Gysler, de Zurich, qui fut président de l'Union suisse des arts et métiers.

Le Conseil national a élu ensuite, à sa présidence le vice-président sortant, M. Alfred Schaller (rad., Bâle) par 154 voix sur une majorité absolue de 81 voix.

M. Schaller devient ainsi président de l'Assemblée fédérale pour 1966-1967.

Depuis 1848, M. Alfred Schaller est le 8e citoyen de Bâle-Ville qui occupe le poste de président du Conseil national. Le dernier représentant de Bâle-Ville à occuper ce fauteuil fut M. Eugène Dietschi en 1958-1959.

Le Conseil des Etats a élu à sa présidence le vice-président sortant M. Willy Rohner (rad., Saint-Gall) par 40 voix, sur une majorité absolue de 21 voix, pour 1966-1967.

L'élu fut rédacteur au « Rheintaler », petit journal d'Alstaetten (SG) fonction qu'il assuma jusqu'en 1957 avec une interruption de deux ans, en 1937, pour la rédaction du « Freier » à Coire.

Depuis 1957, M. Rohner est président du conseil d'administration de l'imprimerie et maison d'édition Rheintaler S.A. Il est chargé de cours d'histoire du journalisme à la Haute Ecole de Saint-Gall.

Entré en 1942 au Grand Conseil de son canton natal, il a été élu en 1951 au Conseil national, et l'année suivante au Conseil des Etats. Depuis 1961, il fait partie de la délégation suisse au Conseil de l'Europe. De 1957 à 1966, il a été vice-président du parti radical suisse.

Le paiement des subventions pour les améliorations foncières

Depuis 1964, on constate que la Confédération paie avec un grand retard ses subventions pour des améliorations foncières. Il arrive ainsi souvent que, pour d'importants travaux en montagne, les versements partiels ne sont effectués que quatre ou six mois après la remise des décomptes partiels. Il en résulte pour les bénéficiaires des subventions une énorme charge d'intérêts, qui, étant donnés les taux actuels, pèse très lourdement sur les propriétaires du périmètre. Ceux-ci sont, en général, des montagnards dans la gêne, qui on tgrand peine à faire face à ces frais supplémentaires. Un versement plus rapide des subventions fédérales répondrait à un besoin urgent. Se fondant sur ces constatations, le conseiller national Diethelm a demandé au Conseil fédéral s'il ne serait pas possible de faire en sorte que ces subventions soient payées plus rapidement.

Après avoir exposé les conditions dans lesquelles les nombreuses demandes de subventions doivent être examinées par les services fédéraux compétents, le Conseil fédéral déclare que des pourparlers ont été entamés avec le contrôle fédéral des finances en vue d'étudier la possibilité et les moyens de simplifier le contrôle, notamment pour les demandes de versement d'acomptes, sans perdre de vue le développement des dépenses et la situation sur le chanteir. D'autre part, il a également été prévu d'augmenter le personnel commercial auprès du service fédéral des améliorations foncières. De la sorte, il devrait être possible de se remettre à jour et de traiter les demandes de versement dans un délai convenable à condition que les crédits soient disponibles.

AUTOMOBILISME

Les dix ans d'existence de l'Ecurie Treize-Etoiles

L'Ecurie Treize Etoiles fête son dixième anniversaire. Cet événement devait être marqué et M. Louis Bonvin, président, et son comité, n'y ont pas manqué. C'est à l'occasion de l'assemblée générale de l'Ecurie, qui se tiendra samedi prochain 3 décembre à Martigny, que l'on évoquera ces dix ans d'existence au cours desquels ce groupe sportif de mordus de l'auto a signé, sur les routes et pistes, de remarquables succès.

L'assemblée proprement dite sera suivie d'une soirée à Verbier.

Permis de conduire spéciaux pour voitures de sport ?

Faisant allusion aux nombreux accidents graves causés par les conducteurs de voitures de sport, le conseiller national Schwendinger a demandé au Conseil fédéral s'il était prêt à envisager l'introduction d'un permis de conduire spécial pour les voitures particulièrement rapides et puissantes. Répondant à cette question, le Conseil fédéal évoque les doutes exprimés quant à l'effet à attendre d'une telle mesure. En tout cas, il paraît difficile de définir de manière satisfaisante les véhicules en question et de déterminer les exigences particulières que doivent remplir leurs conducteurs. Comme plusieurs accidents graves ont été causés au cours de cette année par des conducteurs de voitures de sport, le Conseil fédéral est cependant prêt à examiner si la sécurité de la circulation peut être améliorée par l'institution de permis de conduire spéciaux.

Assemblée de la Société d'histoire du Valais romand

Les membres de la Société d'histoire du Valais romand sont informés que la séance du jubilé de la société, prévue le dimanche 9 décembre prochain, à 11 heures, **aura lieu à 11 h. 30,** au cinéma Plaza, à Monthey, vu les communications ferroviaires qui ne permettraient pas à plusieurs d'arriver à destination pour le début de la séance.

Les étudiants pourront aussi voter par correspondance

Le Conseil fédéral a adressé une circulaire aux gouvernements cantonaux concernant l'entrée en vigueur, le 1er janvier 1967, du droit de vote par correspondance. Il se déclare d'avis que les étudiants éloignés de leur domicile en raison de leurs études doivent également pouvoir exprimer leur vote par correspondance, bien qu'ils n'appartiennent pas à proprement parler à la catégorie des citoyens séjournant hors du lieu de leur domicile pour l'exercice de leur profession. La volonté du législateur tend plutôt, dans ce domaine, à élargir les facilités consenties pour l'exercice du droit de vote. Les étudiants se trouvent dans une situation analogue à celle des apprentis qui, à certains égards, se livrent eux aussi à une activité professionnelle. La même question se pose à propos des électeurs qui travaillent hors de leur lieu de domicile et passent ordinairement le week-end chez eux, mais qui en sont empêchés précisément le jour d'une votation. Dans ces cas également, le vote par correspondance doit être admis. Cette interprétation des prescriptions légales devra être communiquée aux autorités communales.

DISTRICT DE MARTIGNY

MARTIGNY

En création mondiale par le Théâtre Populaire Romand :

«LE SOLEIL ET LA MORT»

une œuvre bouleversante de Bernard Liègme

C'est le 6 décembre prochain que le TPR présentera à Martigny « LE SOLEIL ET LA MORT ». Voici, à propos de cette pièce, quelques renseignements et extraits de presse :

A l'origine, une histoire vraie. - La vie et la mort de Grégorios Lambrakis, professeur à la Faculté de médecine d'Athènes, député à l'Assemblée nationale, assassiné dans la rue en mai 1963, parce qu'il s'était fait le champion de la paix. Vingt ans auparavant, champion athlétique, détenteur de plusieurs records internationaux, il avait été proclamé héros national.

Un sujet d'une brûlante actualité. - Le procès des assassins est en cours. Au banc des accusés, des représentants d'un mouvement néo-nazi et des généraux de la gendarmerie. Une affaire qui évoque irrésistiblement l'assassinat du président Kennedy et celui de Mehdi Ben Barka.

De la vie à la scène. - Bernard Liègme, auteur suisse, frappé par la vie exemplaire de Lambrakis, en donne une transposition scénique qu'il intitule : LE SOLEIL ET LA MORT.

Le soleil, Lambrakis champion sportif et héros national.

La mort, Lambrakis champion de la paix assassiné.

Célébration de la force physique, destruction brutale de la force morale.

Un succès international. - Cette pièce, qui sera reprise sur plusieurs scènes européennes, a été créée par le Théâtre Populaire Romand le 20 juillet 1966, au 3ème Festival de Neuchâtel.

Ce qu'en a dit la presse. - La pièce devrait être jouée chez nous, en Suisse alémanique... La nouvelle pièce de Bernard Liègme nous permet de lui accorderle même crédit et la même attention qu'à un nouveau Frisch ou à un nouveau Dürrenmatt (Volksrecht).

« *Le Soleil et la Mort* » n'est pas loin d'être une sorte de chef-d'œuvre (La Tribune de Lausanne).

Succès ? Ce mot superficiel est trop faible pour qualifier la magnifique, l'impressionnante démonstration de vitalité et de maturité à laquelle nous avons assisté... Une œuvre singulièrement vivante et bouleversante (Coopérative).

Une pièce remarquable en face de laquelle le critique se sent le devoir de peser ses mots... Un spectacle parfaitement réussi (L'Express).

Conseil de district

Le Conseil de district est convoqué, le mercredi 7 décembre, avec l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 7 décembre 1965,
2. Rapport du préfet,
3. Ligue antituberculeuse du district : rapport sur l'exercice 1965, par M. Joseph Emonet, président,
4. Hôpital de district :
   a) Rapport sur l'exercice 1965 par M. Jacques Torrione, directeur,
   b) Approbation des comptes 1965,
   c) Projet de construction,
   d) Subvention communale,
5. Asile de vieillards : état des démarches,
6. Tourisme régional : panorama de l'année 1966 par M. Victor Dupuis, président de l'O.R.T.M.,
7. Divers et discussion.

Déplacement à Thoune du H.C. Martigny

Les supporters désirant accompagner samedi à Thoune le H.C. Martigny sont informés qu'un car est organisé pour ce déplacement. S'inscrire à l'Hôtel Suisse ou chez Bohnet, coiffeur, jusqu'à samedi.

Patinoire de Martigny

JEUDI 1er DECEMBRE

9.00 Ecoles et patinage public
11.30 Patinage public
14.00 Ecoles et patinage public
18.00 Cours de patinage artistique
19.30 Entr. HCM (1re équipe)
20.30 Patinage public

VENDREDI 2 DECEMBRE

8.00 Ecoles et patinage public
11.30 Patinage public
14.00 Ecoles et patinage public
19.00 Match : Martigny-Charrat (Jun.)
20.30 Patinage public

SAMEDI 3 DECEMBRE

9.00 Ecoles et patinage public
13.30 Patinage public
20.30 Match : Charrat-Forward

DIMANCHE 4 DECEMBRE

8.00 Entr. de Sembrancher
9.00 Entr. de Verbier
10.00 Entr. de Val d'Illiez
13.30 Patinage public
18.00 Match : Charrat-Martigny (Jun.)
20.00 Entr. de Monthey

ISÉRABLES

† Paul-Michel MONNET

La perte prématurée à 56 ans de notre très cher ami Paul-Michel nous bouleverse profondément. Certes, nous sachions que sa santé était récemment affectée, suite aux longues années laborieuses dans les chantiers et à un accident provoqué par la glace lors de sa dernière visite à son domaine agricole au mayen. Et brusquement, après quelques jours à l'hôpital, nos espoirs légitimes se sont douloureusement écroulés et la Providence en a décidé autrement.

Père de famille dévoué, terrien et viticulteur à sa juste mesure, le cher défunt joua un rôle prépondérant aux destinées locales. Membre actif au sein de la fanfare Helvétia dès 1926 et ceci 20 ans durant, fondateur de la Jeunesse radicale en 1932, Paul-Michel fut encore pendant trois législatures directeur des alpages bourgeoisiaux, soit successivement à Rosey et Balavaud. Dans ces tâches multiples, généreux par nature, partout la communauté l'appréciait. Il faisait d'ailleurs bon approcher ce fervent militant aux idées démocratiques et épris d'un caractère jovial.

C'est le cœur serré que nous rendons cet ultime hommage à l'homme foncièrement attachant que fut notre grand ami.

Que tous ses proches, en particulier ses fils Vital et Nicolas, ce dernier membre du comité de la J. R. et président des Armes Réunies, ainsi que sa mère âgée de 85 ans, ses sœurs et ses frères Vital, porte-drapeau de l'Helvétia, et Lévy, père de Jean-Baptiste, directeur de l'alpage de Balavaud, trouvent ici l'expression sincère de nos condoléances émues.

SAXON

Bientôt la soirée du parti

Dans une semaine, très exactement le mercredi soir 7 décembre, veille de fête, les membres et sympathisants du parti radical-démocratique de Saxon, se retrouveront, dès 20 h. 15, même plus tôt s'ils le désirent, au Casino de Saxon, pour la traditionnelle soirée choucroute.

Les organisateurs se sont attachés à tout régler du mieux possible afin de faire de cette soirée, comme de celles des années précédentes, une réussite.

Ainsi, la fanfare La Concordia offrira un concert-apéritif. Puis l'orchestre Jo Perrier prendra la relève. Enfin, on nous a signalé que les participants sont priés de se munir d'un crayon, ce qui laisserait supposer qu'il y aura du loto dans l'air. Etant donné la modicité du prix, Fr. 7,50 par personne, apéritif, choucroute, vin compris, il ne fait aucun doute que la salle du Casino sera pleine jusque dans les coins et recoins.

Marco Bruchez, Michel Felley, le Café des Alpes, le Café Gaillard, et, bien entendu, le Casino, sont à la disposition de tous ceux qui voudraient s'inscrire.

DISTRICT DE ST-MAURICE

ÉVIONNAZ

Assemblée primaire

Samedi était convoquée l'assemblée primaire pour prendre connaissance du budget 1967. Relevons d'emblée que c'est à la minute précise que M. Vital Jordan, président, ouvrit la séance. Cette exactitude peu souvent honorée mérite une mention. Elle a valu aux retardataires d'arriver alors que l'assemblée était déjà engagée et le nombre des présents à l'ouverture tripla en quelques minutes.

Le président Jordan a présidé à cette présentation du budget avec sa compétence habituelle, faisant preuve de précision, de tact et de bienveillance. Nous l'en remercions vivement et l'en félicitons. Chacun a pu ainsi sereinement émettre ses avis et recevoir les explications demandées. On peut souhaiter un peu plus de calme pour certaines interventions de la salle car ne dit-on pas que celui qui s'emballe a toujours tort ?

Nos affaires communales sont en bonnes mains et nous avons confiance en l'avenir. A tous les responsables nous disons bonne chance et merci. G. J.

DISTRICT DE SIERRE

SIERRE

C'était donc vous, M. le député ?...

Nos députés, s'étant dérangés pour notre cause, ayant siégé et obtenu des assurances précises, un engagement auquel on ne se dérobera pas, avaient droit à notre reconnaissance. Le Groupement des parents devait les remercier, sincèrement. Leur responsable l'a fait.

Il paraît que certains de ces remerciements se sont trompés d'adresse. Espérons que personne ne nous en voudra, car après tout il y avait de quoi égarer même une esprit subtil, même abstraction faite des paroles qui volent. A notre place, Me Bagnoud lui-même aurait pu se tromper, car si la lettre par laquelle il recommandait notre point de vue de parents à la bienveillance de M. le conseiller d'Etat était très claire, le communiqué de presse qu'il a signé au nom de la députation sierroise était par endroit quelque peu obscur... Ce n'est donc pas noirceur de notre part si certains mercis se sont fourvoyés dans le noir, et s'il a fallu les clartés d'une secourable flèche rouge pour leur indiquer la juste direction. Qui, à notre place, aurait vu clair ?

Qui ? En réfléchissant bien ?

Voyons... Des députés sont réunis pour tenter de résoudre un problème de l'enseignement assorti de questions familiales. Tous sont désireux de faire au mieux. A bonne volonté égale, qui donc fera le poids ?

La logique conduit à penser que si ces députés ont dans leurs rangs des hommes capables, libres, indépendants, celui d'entre ces pairs qui saura le mieux défendre la cause déposée en leurs mains sera celui qui connaît le mieux ce dont il parle, et qui parle en connaissance de cause de ceux qu'il défend.

Or, il y a précisément parmi ces Sages un député particulièrement qualifié pour se faire notre avocat.

1. S'il siège au milieu des Valaisans, lui qui n'est pas Valaisan, il faut bien que ce soit grâce à ses qualités personnelles, car n'étant pas du pays, il n'a pu compter sur les appuis amicaux des siens pour le faire admettre parmi les Valaisans qui l'entourent.
2. S'il traite de problèmes de l'enseignement, il a qualité pour le faire avec autorité et en toute indépendance, car il s'est acquis des droits à la reconnaissance de tout le Valais par un immense travail en faveur d'une loi « de l'enseignement » des droits, c'est tout...
3. Lorsqu'il défend le point de vue des parents et soulève la question du surmenage, il parle de ce qu'il connaît bien, et de ce qu'il est peut-être le seul à bien connaître. Il est père de famille, père d'étudiants, père d'étudiant-qui-travaille, ce qui est un pas de plus dans la connaissance du problème, et enfin il est père-qui-se-rend-compte du travail exigé de l'étudiant. Car il vit très près des siens, il a suivi la progression des tâches scolaires, il sait jusqu'à quelle heure de la nuit, et pendant combien d'heures du dimanche les études forcées de nos collégiens tournent en dérision les belles années de l'adolescence.

Voilà pourquoi ce député est écouté. Voilà pourquoi, lui qui n'est pas Valaisan, dont la langue maternelle n'est pas la nôtre, dont l'appartenance politique n'est pas « la bonne », dont l'avis n'est pas celui du chef qui reçoit la députation, ni celui du chef qui la conduit, voilà pourquoi, seul devant une majorité opposée à ses idées par soumission à celles du chef, ce député se fait entendre.

Face aux chefs majoritaires, ce député de l'opposition réussit donc à obtenir de M. le conseiller d'Etat Marcel Gross, la promesse formelle de revenir sur les conditions d'étude faites à nos collégiens dans ce beau Valais dont ils sont les fils.

M. le député François Wyss, c'est à vous qu'était dû notre immense merci ! Veuillez l'accepter pour nous et pour nos fils.

Groupement des parents sierrois
A Lathion, responsable

Sierre, ville pilote de la protection civile, va présenter cet organisme à la population

En 1962, le peuple suisse acceptait la loi fédérale sur l'organisation de la protection civile. Dès cette date, les cantons se sont attelés à mettre sur pied cette organisation, ce qui ne va pas sans mal, car on ne sait trop pour quelle raison, le grand public s'en moque, un peu comme à l'époque il se moquait de la DAP.

Pourtant, la PC est une nécessité. Elle l'est en temps de guerre, ça ne fait pas un doute, car les statistiques publiées pour les derniers conflits, nous prouvent que de plus en plus les civils payent un lourd tribut en cas de guerres. Lors de la guerre 14-18 on comptait un civil tué pour sept soldats tués. En 39-45 la porportion s'équilibra. Puis, durant la guerre de Corée, on dénombra 5 civils tués pour un soldat abattu. Cependant, en temps de paix, cette organisation doit aussi intervenir. Tremblements de terre, inondations, raz de marée, etc. Tous ces fléaux direz-vous ne se produisent pas chez nous ! C'est vrai ! On a également dit et redit, que nous ne risquions rien avec nos barrages, que toutes les précautions étaient prises.

C'est vrai ! Toutes les précautions sont prises, mais nous risquons tout de même de subir une catastrophe. Malgré nos précautions. Il y a 3 ans, c'était Praz-Fleuri. Puis l'an dernier ce fut Mattmark. Cette année, Stalden. Voilà pour ce qui concerne les barrages et leurs installations annexes. Il y a aussi les catastrophes dûes aux incendies, aux explosions. A deux reprises par exemple, la ville de Monthey a failli être victime d'une telle tragédie.

Actuellement, notre population n'est pas du tout orientée sur ce qu'elle doit entreprendre lorsque se produit un tel sinistre. Elle ne sait même pas comment différencier une alarme d'eau d'une alarme de feu et d'une alarme d'avions. C'est grave, trop grave pour qu'on laisse encore aller les choses.

En Valais, la PC est placée sous la juridiction du Département de justice et police. Son chef, M. Albert Taramarcaz, tente par tous les moyens de mettre sur pied un organisme marchant du mieux possible et apte à rendre les services que ceux qui ont ressenti à lui accorder les crédits nécessaires, sont en droit d'attendre. Jusqu'à ce jour, une seule localité a réussi, pour l'instant, à mettre sur pied une organisation de protection civile en ordre. C'est Sierre.

Placée sous le commandement de Me Guy Zwissig, avec M. Elie Zwissig au secrétariat, l'organisation sierroise s'est vue imposer par l'ordonnance fédérale, la fourniture d'un contingent de 2400 personnes en cas de guerre et de 850 en temps de paix. On admettra que pour une localité dépassant tout juste 10 000 habitants, ce chiffre est considérable. A Sierre il a été obtenu. Ailleurs, à Sion en particulier, on n'y est pas encore arrivé.

Les responsables de la protection civile sierroise ont été conscients de deux choses. Premièrement ils étaient les premiers à remplir exactement les prescriptions découlant de la loi fédérale. Secondement, étant les premiers, ils devaient montrer aux autres localités valaisannes et même suisses romandes ce qu'il convenait d'entreprendre pour mener à bien la mise sur pied, rapide, d'une telle organisation. C'est pour cette raison qu'ils ont obtenus du conseil municipal de la ville, la disposition gratuite de la halle de gymnastique qui a pu être transformée en halle d'exposition. Aidés par le service cantonal de la PC, les organisateurs sierrois vont présenter, à partir du 1er décembre, une sorte de rétrospective de ce qu'est la protection civile, de ce qu'elle entreprend, et surtout, c'est important, de son fractionnement, de ses installations, etc. Les visiteurs sauront ainsi comment est constituée une organisation de protection civile, de quel matériel elle dispose, vaisselle pour les sans-abris, pompes à moteur pour lutter contre les incendies, salle d'opérations chirurgicales ambulantes, matériel de génie civil, matériel de transmission, matériel de lutte contre les incendies de forêts, etc.

C'est très bien de voir ce matériel, neuf, bien entretenu. Encore faudrait-il savoir comment l'employer et quand l'employer. Aussi, les organisateurs ont-ils prévu, durant les 10 jours de l'exposition des conférences, des films, des démonstrations pratiques auquel le public pourra assister, participer même.

C'est la première fois qu'une telle exposition de ce genre est organisée en Suisse romande.

Les organisateurs sierrois ainsi que l'Office cantonal de protection civile, doivent être félicités pour cette initiative.

A ces félicitations il convient d'adjoindre les autorités municipales de la ville qui ont compris qu'il fallait tout mettre en œuvre pour doter la localité d'une organisation efficiente, non seulement sur papier, mais également dans la pratique. Il est vrai que, lorsque comme à Sierre on a la chance d'avoir pour chef local, le délégué juridique auprès de l'O.I.P.C., (Organisation internationale de la protection civile), Me Guy Zwissig, on peut être assuré que du bon travail sera réalisé.

En plus de cette présence au commandement, le conseil de la ville suit avec intérêt le travail de la PC.

C'est ainsi que mardi, M. Marius Berguerand, conseiller communal, a passé une partie de sa journée à accompagner les journalistes valaisans qui avaient été conviés à une première séance d'orientation sur cette future exposition.

La première impression qu'on en retire, c'est qu'elle est intéressante, et que le public y apprendra quelque chose. Même si l'homme de la rue se f... pas mal de la protection civile, il aura intérêt à se rendre à Sierre dès le 1er décembre.

Il pourra découvrir où s'en va une partie de l'argent qu'il remet avec tant de mauvaise grâce, chaque année, à l'impôt de la défense nationale.

P. Anchisi

NENDAZ

Fanfare La Concordia

La fanfare La Concordia de Nendaz ayant repris son activité depuis plus de trois semaines sous la direction de M. Robert Sauthier, a pris lors de la dernière répétition quelques décisions. Elle a tout d'abord nommé une commission musicale composée de musiciens chevronés, soit MM. Jean Fournier, Georges Broccard, Henri Métrailler. Ces trois membres travailleront en étroite collaboration avec M. le directeur et s'efforceront de donner satisfaction au comité et à la société.

Le programme d'activité pour 1967 a été adopté à l'unanimité. Il comporte une innovation qui réjouira les mélomanes des divers villages de la commune. La Concordia se propose de donner, outre son concert annuel en salle, une série de petits concerts en plein air. Mais voici comment se présente ce programme d'activité :

1er janvier, sortie à Basse-Nendaz, après les offices ; 8 janvier, loto à la salle du Café de la Rosablanche, Basse-

(Suite en page 4)

†

Monsieur et Madame Vital MONNET-FORT et leurs enfants, à Isérables ;
Monsieur et Madame Marianne PETROUSKA-MONNET et leurs enfants à Morges ;
Monsieur Nicolas MONNET, à Isérables ;
Monsieur et Madame Lucette MUELLER-MONNET et leurs enfants, à Sion ;
Mademoiselle Gilberte MONNET et son fiancé, à Fontainemelon ;
Mademoiselle Marthe MONNET et son fiancé, à St-Léonard ;
Madame veuve Marie MONNET-VOUILLAMOZ, à Isérables ;
Monsieur et Madame Vital MONNET-CRETTENAND et leurs enfants, à Isérables ;
Monsieur Daniel MONNET, à Epesses ;
Madame et Monsieur Pierre MONNET-MONNET et leurs enfants, à Isérables ;
Madame veuve Lina FORT-MONNET et ses enfants, à Isérables ;
Madame veuve Léa MONNET-DUC et son fils, à Isérables ;
Monsieur et Madame Lévy MONNET-GILLIOZ et leurs enfants, à Isérables;
Madame veuve Louise CRETTENAND-MONNET et ses enfants, à Isérables ;
Madame veuve Angèle CRETTENAND-MONNET et ses enfants, à Isérables ;
Madame veuve Louise MONNET-VOUILLAMOZ et ses enfants, à Riddes ;
ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur

Paul-Michel MONNET

survenu à l'hôpital de Martigny, le 29 novembre 1966, à l'âge de 56 ans, et muni des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu à Isérables, le jeudi 1er décembre 1966, à 10 heures 30.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part.

†

L'Association Valaisanne des Maîtres Serruriers et Constructeurs

a le pénible devoir d'annoncer le décès de leur cher collègue, membre fondateur et membre d'honneur

Monsieur

Oscar REBORD

Maître serrurier

P 41074 S

†

La Commune de Vouvry et la Paroisse Catholique de Vouvry, ont le pénible devoir de faire part du décès de

Monsieur le Révérend Chanoine

Daniel DAVEN

Curé de la Paroisse de Vouvry de 1925 à 1966

Les obsèques auront lieu à Vouvry, le jeudi 1er décembre 1966, à 10 h. 30.

Domicile mortuaire, Maison Communale de Vouvry. P 41169 S

Classeur vertical

SEFAMO avec serrure

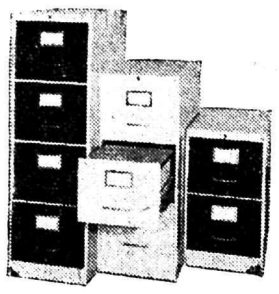

2 tiroirs Fr. 255,—
3 tiroirs Fr. 325,—
4 tiroirs Fr. 375,—

Livraison du stock
franco - domicile

S D

Schmid & Dirren s.a.

Organisation de bureau
MARTIGNY - Téléphone (026) 2 27 06

P 66 S

Meubles neufs de
fin de séries
livrable du stock.
de la Coopérative du Meuble
à des prix
très avantageux

Profitez de notre offre, valable jusqu'à épuisement de ces articles :

1 lot de tables de nuit en frêne, la pièce	98.–
1 lot de lits en frêne avec matelas, pièce	226.–
1 lot d'entourages avec coffres à literie	198.–
1 lot de lits 95x100 cm., la pièce	144.–
1 lot de tables de nuit, la pièce	84.–
1 lot de bureaux en frêne clair 55x185 cm.	170.–

Et sur ces anciens prix nous accordons tout de même encore notre ristourne.

COOP

MG Coopérative du Meuble (au sous-sol)

75, rue de Genève, LAUSANNE
Téléphone (021) 25 74 22.

P 747 Lz

CV-OIL vous présente

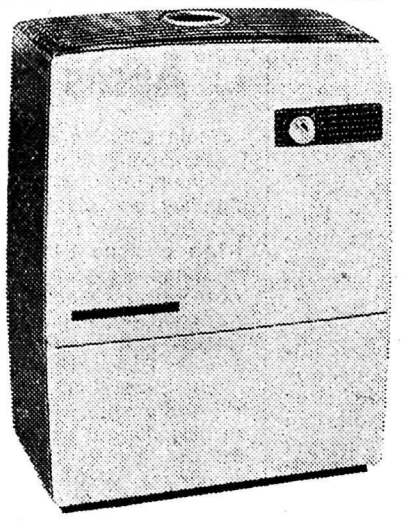

un modèle particulièrement avantageux par son prix et ses qualités :

le poêle à mazout ROLLE-OIL

Cet appareil de chauffage moderne est à la fois fonctionnel et d'une présentation très élégante.
Renseignements, vente, service Couvinoise :

Veuthey & Cie
MARTIGNY Tél. No. (026) 2 21 26 - 27

Important commerce de matériaux de Martigny

engage pour entrée immédiate ou à convenir

UN CHEF-MAGASINIER

connaissant si possible la branche, capable de diriger des hommes et de prendre des responsabilités.

Salaire intéressant. Caisse de retraite.

Faire offres avec certificats s/chiffre **PC 52057 à Publicitas, 1951 SION.** P 290 S

Madame et Monsieur Rémy Gabioud
Café National à Orsières

informent leur nombreuse et fidèle clientèle qu'ils remettront l'exploitation du café à partir du 30 novembre 1966.

Ils expriment à tous ceux qui leur ont accordé une très large confiance pendant près de trente ans, leurs plus chaleureux remerciements.

Ils garderont le meilleur souvenir de tous leurs clients et les prient de reporter cette confiance sur leur successeur : **Monsieur Pierre-Maurice Volluz de Marius à Orsières.**

Pierre-Maurice Volluz de Marius
à Orsières

informe la population d'Orsières et des environs qu'à partir du 1er décembre 1966, il reprendra de Madame et Monsieur Rémy Gabioud, l'exploitation du Café National à Orsières.

Par un service soigné, des consommations de choix, la chaude ambiance laissée par ses prédécesseurs, il espère mériter pleinement la confiance qu'il sollicite.

P 41083 S

Jacobsen
Imperial
SNOW JET

Machines **JACOBSEN**
pour déblayer la neige...

avec moteur JACOBSEN 3,5 CV, largeur utile 50 cm., **Fr. 1495,—**

avec moteur LAUSON 6 CV, largeur utile 65 cm., **Fr. 2475,—**

TRACTEUR JACOBSEN, avec moteur KOHLER 10 CV, fraiseuse à neige 90 cm., **Fr. 5290,—**

En vente chez :

AGRIA-AGENCE
G. FLEISCH & Co S. A. 1907 Saxon
Téléphone (026) 6 24 70. P 328 S

MARTIGNY-CROIX

Samedi 3 décembre

GRAND LOTO

organisé par la Jeunesse radicale de Martigny-Combe

Beaux lots - Abonnements

— Invitation cordiale —

A vendre
encore quelques camions de
FUMIER BOVIN
rendu, avec terme de payement.
Dunand - La Tour-de-Trême, tél. (029) 2 74 58.

Jean-S. Macleod

Mon ♥ est aux Highlands

23

Roman adapté de l'anglais par MIREILLE DEJEAN

Copyright Miralmonde

Cette conversation avec Torquil sur la route de la vallée, messagère d'un pénible labeur, comme le laird avait pris la peine de l'en avertir, fut pour Fiona le début d'une nouvelle ère. Peu importait la fatigue à la jeune fille. Quand elle avait travaillé durement toute la journée, elle était trop lasse le soir pour réfléchir ; tout ce dont elle était capable, c'était de dormir. Et si des rêves agités troublaient ses nuits, elle s'efforçait de les oublier, le matin.

Dès la seconde semaine de mars *Lag-na-Craig* reçut ses premiers hôtes, en l'occurrence le chef de camp des bûcherons avec sa femme et leurs deux enfants qui venaient de la région de Border. Fiona avait procuré à Kildare plusieurs chambres pour les travailleurs dans le village et au camp l'ouvrage allait résolument de l'avant.

Fiona se demandait parfois comment les jours s'étaient écoulés depuis l'instant où elle avait regardé s'éloigner le taxi emportant Jenny et Colin. Ses nouvelles occupations absorbaient tout son temps, elles commençaient avec le petit déjeuner de Bob Millar, le bûcheron qui se levait à l'aube et rôdait sans arrêt dans la maison jusqu'à ce qu'il soit prêt à enfourcher sa bicyclette ; à ce moment-là, les enfants sortaient du lit.

L'aînée fréquentait l'école, mais Buffy, la plus jeune, n'avait que quatre ans. Fiona ne sut jamais pourquoi on l'appelait Buffy, puisque son prénom était Véronica ; peut-être avait-elle trop de peine à le prononcer.

La mère, une jeune femme d'une trentaine d'années, se laissait vivre et passait la plus grande partie de ses journées au lit. Elle détestait les Highlands, confiait-elle à Fiona, mais trouvait préférable d'accompagner son mari sur le lieu de son travail, surtout quand celui-ci peut durer des années.

— Tu es beaucoup trop bonne avec cette Mrs Millar, répétait Morag à sa fille. Je ne m'occuperai jamais d'une créature aussi paresseuse. Elle t'a mis ses enfants sur les bras parce qu'elle est trop indolente pour veiller elle-même sur elles. Cela ne fait pas partie de ton travail.

— Oh ! Buffy ne me dérange pas, répondait la jeune fille, et Janette est à l'école presque toute la journée.

Comme le petit agneau de Mary, Buffy la suivait partout, elle ramaissait les œufs, courait à la barrière à la rencontre du facteur, faisait les commissions dans le village, ce qui en soit était une aide précieuse pour Fiona. Quand il y avait une lettre pour Jenny, qu'elle reconnaissait au timbre et à l'écriture désordonnée, Buffy la raportait en courant le long du sentier, son petit visage plissé de sourires.

— C'est à Glasgow, Mrs Rankin, criait-elle de la pointe de sa voix argentine,en émergeant de l'ombre du bosquet de rhododendrons. De Jenny !

Ces lettres tourmentaient Fiona. Sa sœur paraissait loin d'être heureuse et c'était Catherine Herrod qui provoquait son chagrin. « La mère de Colin nous rend la vie insupportable », écrivait Jenny, et le jeune homme semblait incapable d'y remédier. Mrs Herrod, qui était allée à Glasgow consulter un spécialiste pour les yeux, avait déclaré catégoriquement à Jenny qu'elle ne donnerait jamais son consentement à un mariage avec son fils.

« Ce fut une sorte d'ultimatum, moi vivante, ce mariage n'aura pas lieu », écrivit Jenny dans une lettre réservée à sa sœur. « Colin était accablé, et, naturellement, elle n'a rien voulu entendre de moi. Quand nous parlons de notre amour, elle se contente de sourire. Oh ! comme je voudrais effacer ce sourire ! Fiona, que vais-je faire ? Je suis si malheureuse, j'ai peur de perdre Colin ! »

Quand Mrs Herrod revint à Dunregan, Fiona hésita à lui rendre visite, puis elle pensa que cela ne servirait pas à grand-chose. Que dire à une femme comme Catherine Herrod pour lui faire changer d'opinion ? Qui sait, quand Jenny et Colin reviendraient passer les vacances, en unissant leurs forces, ils parviendraient peut-être à fléchir cette mère autoritaire. Ils arriveraient dans trois semaines. Comme le temps avait passé vite !

Fiona avait peu vu les MacLean, Innes se trouvait à Edimbourg chez des amis et Kildare semblait sans cesse occupé sur la colline. Au cœur de la forêt se dressait le camp des bûcherons de sorte que lorsque l'abattage commença on ne remarquait rien du rivage. « Etait-ce une concession du laird ? » se demanda Fiona en souriant.

Un jour de la fin mars, Buffy vint en courant le long de l'allée portant plusieurs lettres à la main.

— Toutes pour vous, annonça-t-elle en les laissant tomber sur les genoux de la jeune fille. Je sais lire, Fiona, et bientôt j'irai à l'école.

C'était la première fois que Fiona en entendait parler, mais Mrs Millar lui faisait rarement des confidences. Elle acquiesça distraitement et prit connaissance de son courrier. C'étaient presque toutes des réponses à son annonce dans le « Messager de Glasgow » et l'« Ecossais », la « *Pension dans la bruyère* » commençait à attirer des clients. La plupart des demandes concernaient l'été, mais il y en avait une qui semblait plus pressée. Fiona la lut deux fois avant de lever les yeux.

— Diana Sherry, dit-elle à haute voix, pourquoi désire-t-elle venir chez nous ?

Mrs Sherry écrivait qu'elle avait envie de prendre des vacances dans les Highlands à cette époque de l'année et retenait une chambe pour elle et une pour sa belle-sœur jusque après Pâques. Miss Rankin se rappelait certainement qu'elles s'étaient rencontrées à la fête en l'honneur des villageois, à Glen Erig House. Elle-même y assistait en tant qu'invitée de Mr Ian Adair de Glen Coyla.

Fiona remarqua « la fête des villageois » et sourit ; Diana Sherry la remettait fermement à sa place.

Tournant l'enveloppe dans ses mains, elle regarda l'oblitération et se demanda si Innes avait vu Mrs Sherry à Edimbourg ou si Kildare lui-même lui avait parlé de *Lag-na-Craig*. Il avait promis de faire tout ce qui serait en son pouvoir pour lui procurer des pensionnaires, mais s'il souhaitait que Mrs Sherry passât Pâques à Glen Erig, pourquoi ne l'avait-il pas tout simplement invitée chez lui ? L'annonce de la pension avait également paru dans un journal d'Edimbourg, mais Fiona devinait que la venue de Diana Sherry avait un but bien déterminé. Elle pouvait difficilement refuser les MacLean savaient qu'elle disposait de place.

Pourquoi désirait-elle refuser ? Mrs Sherry lui avait déplu, certes, mais on ne peut diriger une pension en tenant compte de ses sympathies personnelles. Elle répondrait immédiatement qu'elle réservait des chambres. Elle installerait Diana dans la grande pièce donnant sur le loch.. D'autres demandes lui parvinrent avant la fin du mois et *Lag-na-Craig* fut bientôt rempli.

(à suivre)

A.J.R.D.G.

Nendaz et ses problèmes

« Nendaz et ses problèmes », tel était le thème sur lequel se sont penchés les jeunes radicaux du district de Conthey réunis en assemblée (la dernière de l'année 1966) samedi dernier 26 novembre au Café du Château à Brignon.

Avec un certain retard propre à chaque réunion, le président Michel Délèze ouvre la séance à 16 h. 30 en saluant les jeunes réunis et plus particulièrement M. Lévy Fournier, conseiller communal, conférencier du jour. Au cours d'un bref rapport présidentiel, notre ami se plaît à retracer la vie de l'association au cours de l'année 1966, faisant principalement allusion à la fameuse fanfare des jeunes qui connut le succès que l'on sait, il rendit hommage au dévoué et inlassable directeur que fut Pigeon Haenni sous la houlette duquel nos jeunes mélomanes ont su faire leurs preuves et formula des vœux pour que la prochaine saison musicale qui débutera au printemps prochain remporte le succès de la précédente.

La parole est passée au secrétaire pour la lecture du protocole de la dernière assemblée, lequel protocole ne soulève aucune objection.

Ce fut le tour du caissier Eddy Spagnoly, de Chamoson, de nous faire connaître la situation financière de l'association, situation assez favorable puisque l'exercice 1966 boucle avec un bénéfice net de 600 francs ; à noter le concert suivi d'un bal qui eut lieu le 15 octobre à Vétroz et qui rapporta l'appréciable somme de 1200 francs. Il va sans dire que ces comptes furent approuvés à l'unanimité.

Nous arrivâmes au point principal de l'ordre du jour : une conférence de M. Lévy Fournier, conseiller à Nendaz, conférence intitulée « Nendaz et ses problèmes » ; M. Fournier excusa tout d'abord l'absence de M. Gilbert Fournier, président du parti radical de Nendaz, après quoi son exposé débuta sur les principaux problèmes à l'ordre du jour du conseil communal soit : aménagement du territoire - Eaux et égouts - Scolarité.

En ce qui concerne l'aménagement du territoire, notre conférencier cita tout d'abord les 3 zones principales qui caractérisent la commune de Nendaz, c'est-à-dire le Haut : zone touristique ; le Bas : zone agricole (principalement la framboise, la fraise et l'abricot) et enfin la Plaine : zone industrielle.

M. Fournier déplora le fait que d'innombrables terrains sont encore en friche ; d'autre part Nendaz n'échappe pas à la trop fameuse désertion des campagnes, de ce fait bon nombre de pâturages sont déjà prévus comme future zone touristique. Quant au remaniement parcellaire, il s'avère très difficile, ceci, à cause d'une situation politique très défavorable. L'aménagement du territoire n'est guère chose aisée, surtout lorsqu'il s'agit de délimiter les zones de construction de chalets, d'une part et les zones de construction de blocs locatifs, d'autre part ; notre orateur nous fit part à ce sujet de certaines suggestions émises au conseil communal de Nendaz, entre autres celle de laisser près d'un tiers du territoire libre, c'est-à-dire laissant libre cours à n'importe quelle construction ; de réserver le cinquième à la construction de blocs ne dépassant pas trois étages et enfin le reste destiné aux chalets ; ce qui est une anomalie d'après M. Fournier, pour la bonne et simple raison que l'on trouvera dans certaines régions de petits chalets de vacances côtoyant des immeubles à hauteur illimitée, d'autre part, ces mêmes immeubles souffriraient certainement d'un manque de place extérieure. Sur quoi, la discussion est ouverte :

Question Claivaz : La commune peut-elle intervenir dans le plan d'alignement ?

Réponse : Non, d'aucune manière, mis à part ce qui a trait à la loi sur la police du feu, exigeant que toute construction en pierre doit être exécutée à 1 m. 50 au moins de la limite de la propriété (3 m. pour les constructions en bois). Encore une anomalie.

Question Spagnoly : L'Etat ne demande-t-il pas un préavis aux communes quant aux demandes d'autorisations de construire qui y sont déposées ?

Réponse : Oui, certainement, et celà se fait à Nendaz comme partout ailleurs mais avec la seule différence que cette dernière commune transmet ces préavis d'office !

Quant aux éventuelles pétitions, elles s'avèrent inutiles vu le manque de base légale.

On en vient au deuxième problème : l'eau et les égouts :

La distribution de l'eau est loin d'être une sinécure, vu la grande dissémination des villages. Elle provient actuellement de sources diverses ainsi que de la nappe de la SEBA pour Aproz ; un projet est en cours pour une arrivée d'eau de Cleuson, desservant toute la commune. S'il existe un dilemme au sein du Conseil communal, c'est bien celui de la différence qu'il faut faire entre touristes et indigènes, entre petits ménages et grosses exploitations agricoles supposées être fortes consommatrices d'eau ; ne devrait-on pas favoriser ces dernières en réduisant quelque peu les taxes de droit d'eau ? certainement, mais sans laisser toutefois ces mesures se répercuter, mais d'une manière tout à fait opposée sur les touristes ou même sur les petits ménages indigènes qu'on ne voudrait pas assommer de redevances.

Question Mariéthod : N'y aurait-il pas possibilité de taxer le droit d'eau d'après la valeur cadastrale du bâtiment ?

Réponse : Cela ne rime à rien, la valeur d'un bâtiment n'ayant rien à voir avec la consommation d'eau par ceux qui l'habitent.

D'après notre orateur, il existe une controverse au sein du Conseil entre minorité et majorité en ce sens que la majorité désire faire de l'autofinancement en ce qui concerne les frais d'amenée d'eau, c'est-à-dire ne pas contribuer du tout et ceci, financièrement bien entendu, alors que la minorité se prononce pour une participation de la commune, sans quoi, la population se verrait chargée d'un impôt indirect allant jusqu'à **250 à 300 francs** par ménage et par année, la minorité motive son point de vue par le fait que les citoyens se voient déjà frappés d'un impôt dont le coefficient approche du maximum (1,5) et qu'ils ont par conséquent droit à certaines contre-prestations.

Quant au problème numéro trois, celui de la scolarité, il paraît moins crucial, il ressort néanmoins des dires de notre brillant conférencier qu'un élève coûte en moyenne à la commune **1250 francs** par année.

Dans les divers, notre ami Michel Délèze questionne M. le conseiller sur la situation politique, ceci, pour les jeunes venant d'autres communes surtout, notre président, en temps que Nendard, la connaissent en effet suffisamment. Les principaux points dégagés furent tout d'abord le nombre d'électeurs de cette grande commune qui s'élève à environ 1100 répartis en 550 conservateurs, 350 radicaux et 200 socialistes, ceci, approximativement.

La tension politique, d'autre part, est démesurée ; ses principales causes : **Trop d'intérêt personnel dans la chose publique !**

2e question Délèze : Situation financière de la commune ?

Réponse : Personne ne la connaît véritablement ; il ressort néanmoins qu'elle est endettée pour près de six millions !

3e question Délèze : Qu'en est-il du plan d'urgence demandée par la minorité, celà fait maintenant deux ans ?

Réponse : Toujours pas de nouvelles, une preuve de l'intérêt qu'on nous porte !

4e question Délèze : Qu'en est-il de la révision des taxes cadastrales ?

Réponse : Elle se fait automatiquement, bien qu'au détriment parfois de certains propriétaires.

M. Claivaz demande à M. Fournier s'il n'y a pas un manque d'information des citoyens de la part du conseil communal et si à ce sujet la création d'un conseil général ne serait pas appréciable ?

Notre invité du jour admet volontiers cette hypothèse tout en reconnaissant qu'une telle question n'a encore jamais été soulevée aux séances. Michel Délèze intervient à nouveau dans ce domaine, suggérant une information par la presse, dans un journal non politique par exemple, ceci, à l'instar de certaines communes. D'après M. Fournier, ces informations seraient assez restreintes du fait qu'elles n'apporteraient que les décisions du conseil sans tenir compte des débats antérieurs qui prennent souvent une ampleur démesurée qui fait qu'il devient impossible de rapporter tous les détails.

En règle générale et définitive, l'administration d'une commune telle que celle de Nendaz est plus que difficile ; il est presque impossible d'établir un budget vu le manque de données.

Le grand mal se résume en ces quelques mots : TROP D'INTERET PERSONNEL DANS LA CHOSE PUBLIQUE !

En ce qui concerne cet exposé, la parole n'est plus demandée, M. Fournier regagne sa place sous des applaudissements nourris. Nous l'en félicitons et remercions encore vivement !

Une dernière question émane du secrétaire et s'adresse au président : A quelle date approximative s'ouvrira la nouvelle saison musicale des J. R. du district ? Ce à quoi le président peut répondre que cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine assemblée de début 1967 qui, comme chaque assemblée de début d'année est une assemblée purent administrative ; de toute manière l'activité de la fanfare AJRDC ne reprendra pas avant que chaque fanfare locale ait achevé son programme d'hiver (concerts, etc.).

La prochaine assemblée est fixée au 4 février 1967, restait à savoir si nous voulions la maintenir à Ardon, vu le peu d'intérêt porté par cette section envers l'activité de l'association ces derniers temps ; le secrétaire préconise le maintien de cette réunion administrative à Ardon, ce qui ne soulève aucune objection ; n'est-ce pas en effet l'occasion idéale pour les encourager, je dirai même pour les secouer de leur torpeur !

Il est 18 h. 30 lorsque Michel Délèze clôt les débats, après quoi tout le monde se met à table pour la traditionnelle collation accompagné d'un délicieux fendant.

Merci à la section J. R. de Nendaz pour son charmant accueil.

Philippe Sauthier

DE LA BISE...

LA VALEUR

Qu'est-ce ? Rien ! Si elle n'a pas un fonds solide.

A quoi bon une valeur ?

Ça coule ! Il ne reste plus rien.

Ce qui compte, c'est la valeur propre.

La valeur d'une amitié, d'un amour, d'un sentiment profond, d'un lien direct avec quelque chose de sincère.

La valeur ? Un bien beau nom.

Mais qui ne signifie rien... sans sa propre valeur.

Cadeaux - cadeaux

— N'oublie pas l'éléphant en peluche pour Josette.

— J'y pense, ainsi qu'à l'auto de Roger.

— Bien ! Mais il y a encore grand-papa !

— Une pipe, c'est tout ce qu'il désire. Il est moins compliqué que toi.

— Moi ! Tu sais, je me contente d'un collier. Je trouve qu'il s'accorderait si bien avec la cravate que je te destine.

— De grâce ! N'achète pas de cravate, offre-moi plutôt un billet de la Loterie romande, tirage du 17 décembre. Je ne demande pas le gros lot de Fr. 150.000, mais si j'étais assez chanceux pour toucher un des nombreux suivants immédiats, j'ajouterai un rang à ton collier. P 50 L

NOIX NOUVELLES

5-10 kg., Fr. 2,50 le kg., plus port.

G. Pedrioli, Bellinzona.

P 2609 O

DISTRICT DE MONTHEY

MONTHEY

Après le match de la dernière chance !

De la dernière chance pour une éventuelle ascension en ligue supérieure, évidemment, car à part cette éventualité Monthey se classe fort honorablement dans sa série !

Les quelque 2 000 spectateurs alignés en rangs d'oignons sur les bords de la Vièze ont assisté dimanche au plus beau match du premier tour. Tous les équipiers montheysans : Piccot, Girod, Vernaz, Roesch, Bosco, Nervi, Turin, Maring (nouveau), Bertogliatti, Anekr, Camatta, ont mis « le paquet » et sont tous à féliciter en bloc. Ils ont enchanté leurs supporters par des phases de grand, de beau jeu et par un acharnement galvanisé encore dès la 10 minute par le premier but (réalisation Anker) sur penalty après une faute de main incompréhensible commise dans le carré des 16 mètres, par un défenseur fribourgeois.

Monthey a dominé territorialement pendant la plus grande partie de la rencontre, arbitrée de façon parfaite par M. Loelinger de Berne. On ne peut pas en dire autant, malheureusement, des juges de touche, de l'un d'eux en particulier qui semblait totalement « déphasé ». Le cas s'était déjà produit à Lausanne, au cours du match Stade-Monthey, où un juge parfaitement incapable omettait trop souvent de signaler les hors-jeu, ce qui évidemment peut coûter cher à l'équipe ainsi frustrée.

Après une demi-heure de jeu en deuxème mi-temps — avant laquelle on eut peut-être souhaité le remplacement de Bertogliatti par Pellaud — Monthey dû concéder deux buts en quatre minules à la jeune et très rapide équipe fribourgeoise qui ne s'avoua vaincue à aucun moment. Dès cet instant, les Montheysans auraient dû chercher à obtenir le match nul en reprenant l'avantage, en lançant une attaque général. Mais le spectateur propose et l'entraîneur dispose !

Le match nul eut donc été équitable puisque les avants montheysans, malgré leur supériorité, n'ont pas pu couronner leurs brillantes actions par des buts. Judicieusement composée cette fois, l'équipe montheysanne a néanmoins offert à ses nombreux supporters du bon football même si ses avants n'ont pas su battre l'excellent gardien Brosi quand ils en avaient la possibilité. Il semble donc qu'à ce sujet l'entraîneur, s'il est bon stratège, devra revoir sa conception du jeu avant les prochaines rencontre (Rarogne chez lui dimanche prochain), car il dispose maintenant d'excellents éléments qui ont prouvé dimanche dernier leur capacité de réaliser de fort belles choses.

Bar.

Le Confédéré vous renseigne

Radio-Sottens

Jeudi 1er décembre

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 7 15 Miroir-première - 7 25 Le bonjour de Colette Jean - 8 00 9 00 Miroir-flash - 9 05 Les souris dansent. 10 00 11 00 12 00 Miroir-flash - 11 05 Radio-orchestre - 12 05 Au carillon de midi - 12 15 Le quart d'heure du sportif. 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations. 12 55 Le feuilleton - 13 05 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles... ou presque - 13 50 Studio 3. 14 00 Miroir-flash - 14 05 Le monde chez vous - 14 30 Récréation - 15 00 Miroir-flash - 15 05 Concert chez soi - 16 00 Miroir-flash - 16 05 Le rendez-vous de seize heures - 17 00 Miroir-flash - 17 05 Paris sur Seine - 17 30 Jeunesse-club. 18 00 Informations - 18 10 Le micro dans la vie - 19 00 Le miroir du monde. 19 30 La bonne tranche - 19 55 Bonsoir les enfants - 20 00 Magazine 66 - 20 20 Micro sur scène - 21 10 Les grandes figures oubliées de l'Histoire suisse: Théodore Tronchin - 21 30 Au banc d'essai : Suzanne Deriex - 22 10 Répercussions, musique de ballet - 22 30 Informations. 22 35 Médecine - 23 00 Ouvert la nuit. 23 25 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

Vendredi 2 décembre

6 10 Bonjour à tous - 6 15 Informations - 7 15 Miroir-première - 8 00 9 00 Miroir-flash - 9 05 Trois pièces pour piano (Claude Debussy) - 9 15 Emission radioscolaire - 9 45 Nuages et fêtes (Cl. Debussy) - 10 00 11 00 12 00 Miroir-flash. 10 05 Danses (Claude Debussy) - 10 15 Emission radioscolaire - 10 45 Sonate (C. Debussy) - 11 05 Musique ancienne. 11 25 Musique légère - 12 05 Au carillon de midi - 12 15 Mémento sportif - 12 35 10, 20, 50, 100 - 12 45 Informations - 12 55 Le feuilleton - 13 05 Les nouveautés du disque - 13 30 Musique sans paroles... ou presque - 14 00 Miroir-flash - 14 05 Pour les enfants sages - 14 15 Emission radioscolaire - 14 45 Pour les enfants sages - 15 00 Miroir-flash - 15 05 Concert chez soi - 16 00 Miroir-flash - 16 05 Le rendez-vous de seize heures - 17 00 Miroir-flash - 17 05 Perspectives. 17 30 Jeunesse-club - 18 00 Informations. 18 10 Le micro dans la vie - 19 00 Le miroir du monde - 19 30 La situation internationale - 19 35 A la clef - 19 55 Bonsoir les enfants - 20 00 Magazine 66 - 20 40 Que sont-ils devenus - 21 00 Concert. 22 30 Informations - 22 35 Les beaux-arts - 23 00 Au club du rythme - 23 25 Miroir-dernière - 23 30 Hymne national.

Télévision

Jeudi

17 30 Pour les jeunes - 18 30 L'école en s'amusant : Fabriquons des marionnettes - 19 00 Bulletin de nouvelles. 19 05 Le magazine - 19 20 TV-spot. 19 25 Film : Perdus dans l'Espace - 19 55 TV-spot - 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot. 20 20 Continents sans visa - 22 00 Jazz-parade - 22 30 Soir-information - 22 40 Chronique des Chambres fédérales. 22 45 Téléjournal.

Vendredi

19 00 Bulletin de nouvelles - 19 05 Le magazine - 19 20 TV-spot - 19 25 Film : Perdus dans l'Espace - 19 55 TV-spot. 20 00 Téléjournal - 20 15 TV-spot - 20 20 Carrefour - 20 35 Film : Un roi et quatre reines - 21 55 Avant-première sportive. 22 25 Téléjournal - 22 35 Vevey : Conférence du Cercle d'études économiques et sociales du Haut-Léman.

Cinémas

Cinéma ÉTOILE - Martigny

Ce soir mercredi, à 20 h. - Prolongation : LA PLUS GRANDE HISTOIRE JAMAIS CONTÉE (L'histoire du Christ). 3 h. 30 de spectacle. - Prix imposés : Fr. 3.-, 4.- et 5.- - Dès jeudi 1er décembre : COMMENT TUER VOTRE FEMME. - Film à déconseiller aux célibataires endurcis.

Cinéma CORSO - Martigny

Dès ce soir mercredi - Un « superwestern » réalisé en couleurs dans la célèbre ville de Santa-Fé. Un scout qui déjoue les plans des gangsters : LES AIGLES NOIRS DE SANTA-FÉ, avec Brad Harris, Joachim Hansen, Werner Peters et Horst Frank.

Cinéma MICHEL - Fully

Mercredi 30 - Un palpitant policier, adapté d'un roman d'Edgar Wallace : LE MYSTÈRE DU CHATEAU DE BLACKMOOR. - Dès vendredi 2 : RELAXE-TOI CHÉRIE, avec Fernandel.

Cinéma REX - Saxon

Jeudi 1er décembre - LE MYSTÈRE DU CHATEAU DE BLACKMOOR. Un grand mystère pour Scotland-Yard... et les spectateurs. - Dès vendredi 2 - Stupéfiant et spectaculaire, voici : OPÉRATION TONNERRE.

Cinéma d'ARDON

Attention : Jeudi 1er décembre, 20 h. 30 - (16 ans) - Pour le début des séances en semaines voici : MACK LINTOCK. En scope couleurs. Un western dynamique, sentimental. Mais surtout farci d'humour et de gaieté.

Rédacteur responsable : Gérald Rudaz.

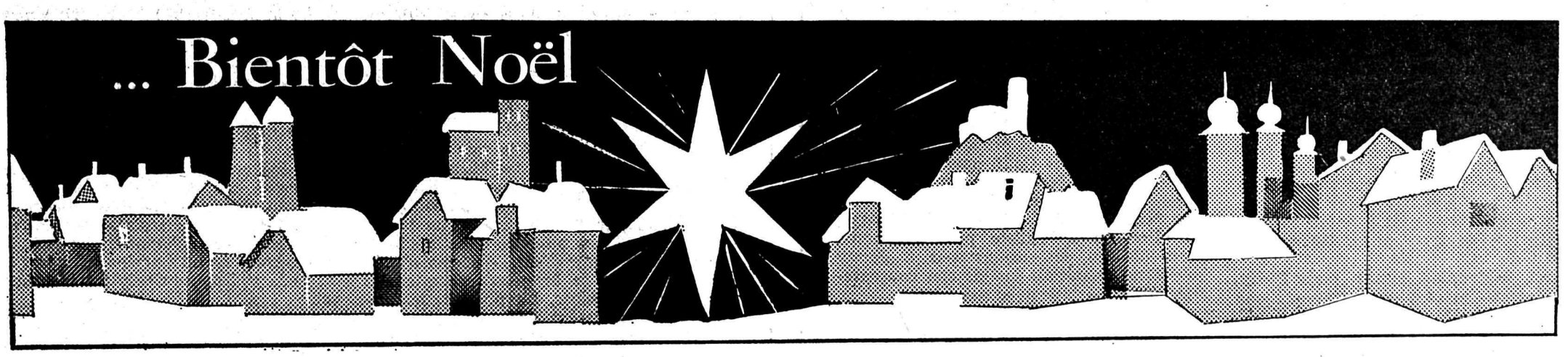

Un cadeau apprécié pour vos clients, parents, amis, la belle, bonne et fameuse

Reinette du Canada du Valais

Le beau fruit de table, insurpassable pour la cuisson ! Colis postaux 7, 10, 15 kg. brut à 75 ct. kg. - Caissettes 20/22 et 30/32 kg. à 70 ct. kg. Emballages compris, présentation soignée, de fête. - Rabais 5% dès 10 colis.

Se recommande **ULRICH-FRUITS, SION - Téléphone (027) 2 12 31.** P 00699 S

Ford

AUTOMOBILISTES !

Visitez notre exposition

A la Dalle de la Matze à Sion

12 M - 15 M Cortina

Mustang et Cougar

NOS OCCASIONS

Livrées prêtes à l'expertise — FORD extra — Rénovées et garanties

Crédit facile — Grand choix

HILLMAN	1963
17 M, 4 portes	1965
CORTINA GT	1965
2 12 M (4 portes), 14.000 km.	1965
CORTINA 1200	1964
FIAT 1100, moteur neuf	1961
ALFA GIULIA, 5 vitesses	1963
OPEL KADETT, bas prix	1963
VW 1200, 50.000 km.	1963
20 M TS, 4 portes	1965
AUSTIN 1100	1963
CORSAIR GT, 4 portes	1963
OPEL ADMIRAL, 17.500 km.	1965
2 CV, expertisée	1963
Utilitaires :	
AUSTIN 850, Station-Wagon	1962
17 M COMBI	1961
BUS VW, moteur neuf	1963

Vente exclusive :

Sion : R. Valmaggia, tél. 2 40 30 - J. L. Bonvin, tél. 8 11 42.

Martigny : A. Lovey, tél. (026) 2 31 47.

Garage Valaisan

Kaspar Frères

SION Tél. (027) 2 12 71 / 72

P 377 S

SAAB Sport 1964	Fr. 6.400
SAAB 96 1962	2.800
SAAB V4 1500 1966	8.800
SAAB 96 neuve 1966	7.700
VAUXHALL Victor 1966	4.900

Garage du Salève

R. Valette & Fils

4, rue de la Colline - GENÈVE

Téléphone 25 94 50 P 2808 X

ELECTRICITE S.A. MARTIGNY

Avenue de la Gare 46, Martigny

Présente une éblouissante collection de

LUMINAIRES DE STYLE

Renaissance Régence
Louis XIII Louis XV
Louis XVI

Directoire Regency
Napoléon III Empire
Rustique

élégance de lignes — finition impeccable

Bronze - Cristaux - Porcelaine - Bois sculpté - Fer forgé

A louer à Martigny, dans immeuble récent

appartements

de 3 et 4 pièces.

Téléphone (026) 2 28 52.

P 854 S

Attention !

Viande de chèvre, sans gigot,	Fr. 4,90
Mouton entier,	Fr. 5,90
Salami nostrano haché gros, le kg.	Fr. 12,20
Salami Milano Ia, le kg.	Fr. 10,20
Salami « Azione » le kg.	Fr. 8,80
Salametti extra haché gros, le kg.	Fr. 9,50
Salametti Milano, le kg.	Fr. 7,50
Salametti « Azione », le kg.	Fr. 6,10
Salametti occasion, le kg.	Fr. 4,70
Mortadella Bologna le kg.	Fr. 5,70
Mortadella « Vismara » le kg.	Fr. 8,—
Lard maigre séché à l'air, le kg.	Fr. 7,50
Viande de vache pour bouillir, kg.	Fr. 4,10
Viande de mouton pour ragout, kg.	Fr. 4,90
Viande de mouton, épaule, kg.	Fr. 6,80
Salametto luganiga pour bouillir, kg.	Fr. 5,60

Boucherie-Charcuterie
P. Fiori - 6600 Locarno
Tél. (093) 7 15 72

P 2077 O

Nous cherchons pour Valais, Neuchâtel, Fribourg et Berne

REPRÉSENTANT

QUALIFIÉ

— Préférence sera donnée à personne ayant déjà des relations avec les bureaux d'architecture et connaissant la branche menuiserie du bâtiment.

— Français, allemand désirés.

— Emploi intéressant pour personne capable, de bonne présentation et travailleuse.

— Entrée de suite ou à convenir.

Offres manuscrites avec curriculum vitae et copies de certificats à adresser à **PROFILACIER S. A., Oron-la-Ville - Téléphone (021) 93 72 08.** P 43787 L

A LOUER à MARTIGNY

Magnifiques appartements

de 3½ pièces et de 4½ pièces, avec ou sans garage.

— Situation tranquille et très ensoleillée, à quelques minutes de l'avenue de la Gare, places de stationnement.

— Appartements modernes de haut standing dans immeubles neufs, agencement de cuisine complet (cuisinière, armoire frigorifique 150 l.), bains et W.-C. supplémentaire séparé dans les 4½ pièces, armoires spacieuses, parquets de mosaïques imprégnés, stores insonorisés, balcons abrités, antennes radio et TV, dépôts à vélos et poussettes, service de conciergerie.

— Libres tout de suite ou à convenir.

— Prospectus sur demande.

— Renseignements et location :

Etude de Me Jacques-Louis RIBORDY
Avocat et notaire

Avenue de la Gare 40
1920 MARTIGNY - Téléphone (026) 2 18 28. P 594 S

Durs d'oreilles !

Venez essayer notre dernière nouveauté, INTERTON INTÉGRA, appareil derrière l'oreille, plus petit, avec circuit intégré = faible consommation pour rendement supérieur. Service après vente. Service de piles et de réparations.

BELTONE INTERTON
LINKE OMNITON

SERVICE OVULATON
O. VUILLE
Diplômé du Conservatoire des Arts et Métiers de Paris

CONSULTATION AUDITIVE gratuite :

SAMEDI 3 décembre, de 10 - 12 h. et de 13.30 - 16 heures

PHARMACIE LOVEY - MARTIGNY
Tél. (026) 2 20 32

Veuillez prendre rendez-vous.

Tél. (038) 3 11 76
Fournisseur conventionnel de l'assurance-invalidité. P 182 N

Cinémas

ETOILE Martigny

Ce soir à 20 h. - (16 a. révolus) - Prolongation 1 séance:

LA PLUS GRANDE HISTOIRE JAMAIS CONTÉE

Prix imposés : Fr. 3.-, 4.- et 5.-

Dès jeudi 1er déc. - (18 ans révolus) - De l'humour satirique :

COMMENT TUER VOTRE FEMME

CORSO Martigny

Dès ce soir mercredi - (16 a. révolus) - Un « western » mené à la cravache :

LES AIGLES NOIRS DE SANTA-FE

avec Brad Harris et Joachim Hansen.

2 21

CINE MICHEL Fully

Mercredi 30 - (16 a. révolus) Un étrange « Edgar Wallace » :

LE MYSTÈRE DU CHATEAU DE BLACKMOOR

Dès vendredi 2 - (18 a. révolus) - Fernandel dans :

RELAXE-TOI CHÉRIE

REX Saxon

Jeudi 1er - (16 ans révolus). Un captivant « policier » :

LE MYSTÈRE DU CHATEAU DE BLACKMOOR

Dès vendredi 2 - (18 ans révolus) - Le dernier « James Bond 007 » :

OPÉRATION TONNERRE

6 31 66

CINEMA Ardon

Attention : Jeudi 1er décembre, 20 h. 30 - (16 ans) - Pour le début des séances en semaine voici :

MACK LINTOCK

En scope couleurs. Un western dynamique, sentimental. Mais surtout farci d'humour et de gaieté.

VENTE DE MOBILIERS

Très belles occasions

pour appartements, chalets, villas, pensions, hôtels, etc., etc.

Quantité de chambres à coucher

COMPLÈTES, noyer, chêne, etc., etc. 40 BONS LITS en bois avec sommiers et matelas crin animal, tables de nuit - Quantité d'armoires à glaces à un, deux et trois portes - Coiffeuses Toilettes - Lits complets (1 et 2 places). Canapés - Fauteuils - Tables - Chaises Ottomanes - Lits métalliques - Buffets Dessertes - Tables à rallonges - Glaces. 1 LOT DE BOIS DE LITS sans literie. SALLES A MANGER COMPLÈTES, DIVANS rembourrés - Sommiers sur pieds - Matelas crin animal ou autres. Lits jumeaux - Bureaux plats et quantité d'autres meubles en tous genres. UN LOT DE RIDEAUX.

Mobilier propre et en bon état

Il y a aussi une quantité de sommiers seuls rembourrés ou métalliques.

Véritable occasion pour meubler pensions, hôtels etc., etc.

S'adresser à

JOS. ALBINI

MONTREUX

18, Avenue des Alpes

Tél. (021) 61 22 02.

ON PEUT VISITER LES DIMANCHES SUR RENDEZ-VOUS A L'AVANCE.

COMPTABLE

prendrait en charge tenue de comptabilité et travaux de bureau.

Ecrire s/chiffre **PC 40940 à Publicitas, 1951 Sion.**

P 40940 S

Le départ et la succession de M. Chaudet

G. B. SHAW :
Quand un homme veut tuer un tigre, il appelle cela du sport. Quand le tigre veut le tuer, l'homme appelle cela férocité. La distinction entre le crime et la justice n'est pas plus grande.

A peine s'est tu le coup de tonnerre de la démission de M. le conseiller fédéral Paul Chaudet que le problème de sa succession tient la vedette dans les gazettes. C'est que le temps presse : malgré le renvoi du 8 au 15 décembre de la réunion de l'Assemblée fédérale, il ne reste qu'une courte période pour préparer cette importante élection. Nous rendons hommage, dans ce numéro, au magistrat démissionnaire et nous abordons, à la lumière de la situation actuelle, les points principaux que posent son remplacement.

Egalement dans ce numéro :
- Les thèses de politique financière du parti radical suisse.
- A l'ARDC : Nendaz et ses problèmes.
- Sierre : Problèmes scolaires.

La succession de M. Chaudet

La séance de l'Assemblée fédérale devant élire le président de la Confédération pour 1967 (qui sera M. Roger Bonvin) et le vice-président du Conseil fédéral (qui devait être M. Chaudet, mais qui sera M. Spuehler) était fixée au jeudi 8 décembre. En raison de la démission de M. Chaudet, cette assemblée a été reportée au 15 décembre, afin de permettre aux groupes politiques des Chambres de prendre leurs dispositions en vue du remplacement du conseiller fédéral démissionnaire.

Qui sera le successeur de M. Chaudet ? C'est évidemment la question que l'on se pose partout. Y répondre est impossible, mais l'on peut indiquer les conditions auxquelles sera soumise cette élection complémentaire.

Le nouveau conseiller fédéral sera radical, c'est certain. Tous les groupes politiques admettent ce point de base. Ce radical sera latin. Cette certitude provient du mode de répartition admis par le groupe radical-démocratique des Chambres afin d'assurer l'équité de la représentation sur l'ensemble du territoire fédéral. M. Schaffner étant Suisse alémanique.

Entrent en considération, par conséquent, les cantons romands et le Tessin.

Précisons d'emblée, à ce propos, que c'est au groupe radical des Chambres, qui réunit les conseillers nationaux et les conseillers aux Etats, qu'il incombe de désigner le candidat. C'est lundi prochain que le comité de groupe, présidé par M. Emil Baumgartner, recueillera les propositions qui seront soumises le lendemain, mardi, à l'assemblée plénière du groupe par décision. Par la suite, ce sera la prise de contact avec les autres groupes politiques qui précèdera à l'élection du 15 décembre.

Un point important devra être réglé avant même de discuter des candidatures. C'est de savoir si l'on va tenir compte de cette tradition voulant que les cantons de Zürich, de Berne et de Vaud aient en permanence un conseiller fédéral. Cette convention, qui ne repose d'ailleurs sur aucune base légale, est aujourd'hui vivement attaquée. Une prise de position préalable sur ce procédé de bien-plaire s'avérera nécessaire, car le canton de Vaud possède, en la personne de M. G. A. Chevallaz, syndic de Lausanne, un candidat de tout premier plan que l'on n'aimerait pas avoir présenté en fonction d'une revendication routinière, mais bien en celle de la valeur intrinsèque de sa candidature.

Nous ne pensons pas que Neuchâtel, qui fut représenté par M. Max Petitpierre, Fribourg, qui le fut par M. Bourgknecht ou le Valais, qui s'apprête à fêter son premier président de la Confédération en la personne de M. Roger Bonvin, puissent présenter des candidats. Restent donc les cantons de eGnève, Vaud et Tessin, puisque le Jura fait partie du canton de Berne comme d'ailleurs notre Haut-Valais est compté au nombre des Romands. Des personnalités de valeur peuvent être prises en considération dansces trois cantons. Nous avons cité M. Chevallaz, qui serait certainement l'unique nom avancé dans le cas de la prise en considération d'une candidature vaudoise. Mais Genève, depuis près d'un demi-siècle, n'a plus de représentant au Conseil fédéral. Mais le Tessin n'a jamais eu, sauf erreur, de conseiller fédéral radical et il fautse souvenir que lors de l'élection de M. Chaudet, les Tessinois avaient déjà posé leur revendication, qui fut écartée, justement, pour assurer la permanence du canton de Vaud au gouvernement fédéral.

A Genève, le nom de M. Henri Schmitt, conseiller national, ancien président de la Jeunesse radicale suisse, est cité avec faveur. Le défaut qu'on lui découvre est... sa jeunesse ! Agé de 40 ans, M. Schmitt n'a pourtant nullement eu à souffrir de son âge lorsqu'il fut brillamment élu au Conseil d'Etat genevois. Et ce titre de « Staatsrat » est, on le sait, très prisé outre-Sarine.

Au Tessin, les personnalités susceptibles d'une présentation ne manquent pas. On cite les noms de MM. Bolla, conseiller aux Etats, Celio, conseiller national et Galli, conseiller national.

Ce tour d'horizon ne prétend à rien d'autre que de renseigner, dans la mesure de l'actuel possible, sur les positions de départ que l'on peut tenir pour certaines. Il est évident que le groupe radical - démocratique des Chambres, auquel incombe la décision finale, peut se trouver amené à tenir compte d'autres facteurs et, surtout, à enregistrer d'autres noms que ceux que nous avons cités pour nous faire l'écho de l'opinion publique.

Il serait hasardeux de croire, d'autre part, que le candidat revêtu de l'investiture du groupe, sera l'élu. L'élection de M. Bonvin, pour ne pas en citer plusieurs autres, est là pour nous rappeler que bien souvent les groupes proposent et l'Assemblée fédérale... dispose !

Quant à savoir comment se fera la répartition des Départements à la suite de l'élection complémentaire, il est prématuré d'en parler, les compétences du nouveau conseiller fédérale étant déterminantes à ce propos.

Gérald Rudaz.

AVIS

Départ des travailleurs saisonniers étrangers et interruption du séjour pendant l'entre-saison

Au cours de l'hiver 1965-1966, il a été constaté que de nombreux saisonniers, surtout des travailleurs du bâtiment, ont résidé dans le canton pendant l'entre-saison, ou sont entrés en Suisse bien avant le début de la nouvelle saison. Dans la plupart des cas, il s'agissait de saisonniers dont l'épouse occupe un emploi annnuel ou qui ont d'autres attaches personnelles.

Eu égard aux mesures prises par le Conseil fédéral pour limiter et réduire l'effectif des travailleurs étrangers, il est indispensable que l'on s'en tienne à la définition du statut saisonnier, dans la mesure où les conditions légales et de fait sont remplies.

Les travailleurs saisonniers doivent quitter la Suisse à l'échéance de leur autorisation de séjour (20 décembre 1966), et ils demeurent tenus de résider à l'étranger pendant l'entre-saison.

Une exception à cette règle est néanmoins consentie à l'égard des étrangers ayant épousé des Suissesses, pour lesquels des considérations humanitaires et sociales militent en faveur d'un traitement privilégié. Elle l'est aussi à l'égard des travailleurs dont le statut saisonnier a été modifié, conformément aux dispositions de l'accord italo-suisse du 10.8.64 et aux directives fédérales étendant les mêmes avantages aux travailleurs des autres pays d'Europe occidentale.

Les séjours dans le canton pendant l'entre-saison, sans exercice d'une activité lucrative et la prise d'emploi dans une autre profession, ne sont pas autorisés. Les entrées en Suisse et en Valais, avant le début de la saison, peuvent entraîner des mesures de renvoi ou de refus d'autorisation de séjour pour la prochaine saison ou encore la révocation des assurances d'autorisation de séjour déjà accordées.

Le retour en Suisse des travailleurs saisonniers ne doit avoir lieu qu'avec une assurance d'autorisation de séjour, et pas avant la date fixée pour l'entrée.

Vu l'importance que revêt le maintien du statut saisonnier pour la sauvegarde de l'équilibre démographique du canton et de la situation du marché du travail en hiver, il est nécessaire que les dispositions fédérales sur le séjour et l'établissement des étrangers soient appliquées et respectées de façon uniforme dans l'ensemble du canton. Dans l'intérêt général, il importe que chacun fasse son devoir et prenne conscience de la gravité de ce problème.

Le chef du Département de justice et police :
Arthur Bender

Aux anciennes Raffineries du Rhône :

Remous à la suite du licenciement des ouvriers

Les ouvriers des Raffineries du Rhône se sont réunis en assemblée extraordinaire à Collombey et :

PROTESTE

Auprès de M. Deforza, représentant de la direction, pour le « cadeau de Noël » donné à 39 personnes occupées à la Raffinerie du Sud-Ouest, provoquant de graves difficultés aux familles de ces personnes, durement frappées par ces méthodes de licenciement indignes d'industriels modernes et...

Conscients de leurs responsabilités, méthodes tenant plus compte d'un régime féodal que d'un régime démocratique.

DEMANDE

L'appui des Fédérations syndicales, cantonales et des cartels syndicaux vaudois et valaisans, aux Fédérations signataires du contrat collectif de la raffinerie, dans leurs interventions soit auprès des autorités, soit auprès de la direction des raffineries.

CHARGE

Les représentants des Fédérations syndicales, signataires de la convention collective d'organiser une entrevue entre les autorités des communes d'Aigle et de Collombey-Muraz, les autorités cantonales vaudoises et valaisannes et les représentants de la direction de la raffinerie pour que soient prises les trois mesures suivantes :

1. Suspension de tous les licenciements jusqu'au 30 avril 1967 ;
2. étude de la rationalisation du personnel d'entente avec les membres de la commission du personnel et non seulement d'une manière unilatérale par la direction ;
3. s'il est prouvé qu'il y a surcharge de personnel, s'opposer à tout licenciement sans qu'un emploi équivalent ait été trouvé pour l'ouvrier atteint par cette mesure et sans qu'une indemnité financière correspondante au préjudice subi soit allouée à l'intéressé.

DÉCIDE

De se réunir à nouveau si les démarches n'aboutissent pas pour examiner les mesures à prendre dans l'intérêt des ouvriers prétérités.

FONDS DE COMPENSATION DE L'UNION VALAISANNE POUR LA VENTE DES FRUITS ET LÉGUMES

Augmentation de la retenue sur la Reinette du Canada

La bourse des prix de l'Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes s'est réunie le 21 novembre, à Sion, pour examiner les problèmes que pose l'écoulement difficile des Reinettes du Canada.

Elle a dû constater que le rythme des ventes dans le pays était trop lent pour assurer le placement de toute la récolte.

Elle a constaté aussi que la maturité avancée des fruits limitait grandement le temps de vente disponible.

Aussi les délégués à la bourse ont-ils reconnu l'urgente nécessité d'intensifier l'information des consommateurs et de recourir à des débouchés d'appoint pour éviter la perte de fruits de qualité.

Ils ont décidé, à cet effet, de renforcer le fonds de compensation de l'Union valaisanne en portant à 3,4 centimes par kilo de Reinette du Canada, la retenue à supporter par le producteur et à 0,5 centimes par kilo la retenue à supporter par l'expéditeur.

Union valaisanne pour la vente des fruits et légumes
Office central

DISTRICT DE SIERRE

(Suite de la 1re page)

Fanfare La Concordia

Nendaz ; 19 février, loto à Haute-Nendaz ; 11 mars, concert annuel à la salle communale, Basse-Nendaz ; 26 mars, Pâques, sortie à Basse-Nendaz, après les offices ; 8 avril, concert en plein air, Baar, suivi d'un loto ; 15 avril, concert en plein air, Beuson-Brignon ; 22 avril, concert en plein air, Haute-Nendaz ; 14 mai, Festival des fanfares radicales du Centre, Sembrancher ; 25 mai, Fête-Dieu, participation à la procession, Fey, concert ; 27 et 28 mai, kermesse annuelle ; 1er août, Fête nationale ; 3 septembre, Congrès des JRV, Vétroz ; date non encore fixée, Congrès de l'AJRDC, Chamoson. Sous réserves d'invitations futures.

Comme on peut le constater, La Concordia se produira à peu près dans tous les villages de Nenedaz et ira réhausser deux importantes manifestations jeunes radicales.

Pour que ce programme puisse être exécuté à la satisfaction générale, il faut pouvoir compter sur la bonne volonté et la ténacité de tous les musiciens. Il ne fait pas de doute que chacun se fera un point d'honneur de répondre présent en toute occasion. **el**

GRONE

ASSEMBLÉE ANNUELLE DE «LA LIBERTÉ»

Les membres de la fanfare La Liberté se sont réunis, dimanche 27 novembre, pour le banquet de la Sainte-Cécile et leur assemblée générale annuelle.

Après l'office divin, l'aubade habituelle à la sortie et l'apéritif pris chez notre ami François Ballestraz, au Café des Alpes, le banquet traditionnel attendait les quelque 70 participants dans la grande salle délicatement décorée du Café des Mayens.

Au dessert, M. Marco Bruttin, député, président de la fanfare, rendit hommage à la famille Favre, tenancière de l'établissement, pour le succulent repas qu'elle venait de nous servir, puis déclara ouverte l'assemblée générale.

Tenue du procès-verbal, rapport du caissier et commentaire présidentiel ne donnèrent lieu à aucune observation et furent adoptés à l'unanimité. Au chapitre des nominations statutaires, M. Hubert Bruttin, vice-président, démissionnaire, fut remplacé au sein du comité par M. Michel Morard qui fut élu par acclamations. Ainsi les destinées de La Liberté sont actuellement aux mains du comité composé de MM. Marco Bruttin, Michel Morard, Léon Vogel, Jean-Pierre Torrent et Georges-Michel Ballestraz.

Des récompenses furent distribuées aux musiciens les plus assidus aux répétitions. Parmi ceux-ci, nous relevons le nom de M. Albert Torrent, qui se vit attribuer le premier prix et la garde du challenge, qu'il accepte nos plus sincères félicitations. Le président eut ensuite des paroles élogieuses à l'égard du directeur, M. Fernand Tapparel qui, prenant la parole à son tour, fit le point après sa première année de direction et annonça qu'en accord avec la commission musicale, certaines mutations allaient être expérimentées dans les rangs des musiciens afin de stimuler particulièrement les jeunes pour le plus grand bien de la société et celui de la musique.

Après avoir mis au point quelques questions de détail, notamment celles concernant l'exploitation de la vigne vouée aux soins méticuleux de nos deux vignerons MM. Emile Favre et Pierre Ravaz, et l'organisation de fêtes, bals, etc., l'assemblée est levée, laissant au cœur de chaque sociétaire soucieux de la bonne marche de la fanfare, la certitude que celle-ci est bien menée et que l'avenir leur réserve encore de nombreux sujets de satisfaction. **fb.**

CHIPPIS

Sacré gamin va !

Samedi soir dernier, il nous a été donné d'assister au spectacle de variétés mis sur pied par la société des gymnastes dames.

Nous n'avons pas l'intention d'effectuer une critique de tous les numéros présentés, car d'une part ils étaient nombreux, presque trop, et d'autre part les genres étaient par trop différents. Une mention spéciale doit être adressée à un des concurrents. Le jeune Raoul Imbach, de Sion, qui est sorti premier de ce concours d'amateurs.

Haut comme trois pommes, âgés de 8 ans, ce sacré gamin a emballé l'auditoire, plusieurs centaines de personnes, comme un véritable professionnel chevronné du music-hall.

Nous avons été vraiment étonné de constater à quel point ce gamin avait su retenir de certaines vedettes, les bons trucs et autres gags.

Fera-t-il carrière dans cette branche si difficile qu'est le music-hall ?

Nous n'en savons rien et lui encore moins. Ce que nous savons c'est qu'il a une étincelle de talent qui pourrait peut être s'enflammer.

Voici les premiers classés :

1. Raoul Imbach, Sion (8 ans) ;
2. Les frères et sœur Pfammater, Eggerberg ;
3. Mlle Rolande Rudaz, Vex ;
4. M. Rino Brugnolo, Monthey ;
5. Mlles Anne-Marie et Marie-Claude Rouiller, Martigny.

la route... la route...

AVERTIR A TEMPS GENS AGÉS ET ENFANTS !

De nombreux accidents de la circulation routière sont dus au fait que des conducteurs de véhicules à moteur - en particulier des automobilistes - n'avertissent pas à temps les personnes âgées ou les enfants de leur approche. Il est vrai qu'en vertu des exigences de la lutte contre le bruit, les signaux acoustiques ne doivent être donnés qu'en cas de nécessité... mais alors n'hésitez pas ! Il ne saurait être question d'interdire les signaux acoustiques, ni à l'intérieur ni hors des agglomérations.

Selon la loi, l'appareil avertisseur doit être actionné lorsque, près de la chaussée, se trouvent des enfants qui semblent ne pas prêter attention au trafic.

« Près de la chaussée » ne signifie pas « sur la chaussée », mais à ses abords (trottoirs, places, etc.). Il est absolument impardonnable de rouler à 30, 40, 50 km/h et même davantage et de frôler des enfants inattentifs, sans les avertir et sans s'apprêter à freiner.

Les gens âgés sont tout aussi menacés dans leur sécurité que les enfants inattentifs, car eux aussi ont un comportement incertain et imprévisible ! Il faut donc également les avertir discrètement de l'approche d'un véhicule, surtout quand ils manifestent maladroitement leur intention de traverser la route.

Il est fort possible qu'à l'occasion, des enfants ou des gens âgés appuient leur index sur la tempe... à votre intention ! Cette réaction ne vous dispense pas de prendre les précautions imposées par la loi, c'est-à-dire de donner un signal acoustique, au besoin de freiner ou même de vous arrêter.

La Conférence suisse pour la sécurité dans le trafic routier, par sa nouvelle campagne d'éducation routière (complétée par des placards affichés dans les vitrines), lance un appel à tous les cyclistes, motocyclistes et automobilistes pour qu'ils contribuent à la protection des enfants et des personnes âgées.

Que chacun veuille bien prendre note des règles ci-dessous et les suivre :

— *A la vue d'enfants ou de gens âgés, qui se trouvent à proximité de la route, donner un discret signal avertisseur.*
— *Ralentir et s'apprêter à freiner.*
— *Le moindre doute sur le comportement des enfants ou des personnes âgées oblige à l'arrêt et à donner un signe de la main pour éclaircir la situation.*